



Lâche agression de notre collègue au S.M.P.R.

Vendredi 20 septembre 2024, à 09H15, alors que notre collègue venait juste de prendre son poste de travail au S.M.P.R., un détenu se présente dans l'unité du S.M.P.R., passe le portique de détection et se positionne au milieu du couloir.

Le surveillant en charge du S.M.P.R. l'accueille et lui indique qu'il arrive un peu tôt pour son rendez-vous pour l'atelier thérapeutique et l'invite à rejoindre la salle d'attente. Le détenu passablement énervé répond au surveillant « je veux voir à tout prix un médecin », le surveillant l'encourage à patienter en lui indiquant que les médecins n'étaient pas encore arrivés.

Il n'aura pas fallu plus pour que ce détenu agresse violemment et lâchement notre collègue du S.M.P.R., en lui décochant un brusque coup au visage, faisant vaciller notre collègue, projetant ses lunettes au sol. Puis, quelques secondes après, à nouveau, ce forcené flanque un deuxième féroce coup dans la figure, alors que notre collègue tentait en vain, de le canaliser pour éviter que ce détenu s'en prenne au personnel médical.

Le détenu auxi classé au S.M.P.R., témoin de la scène vient porter main forte au Surveillant, en s'interposant entre le Surveillant et cet excité, tout en tentant de le calmer. Mais peine perdue, car l'énergumène s'en prend immédiatement à l'auxi du SMPR.

Heureusement, l'alarme déclenchée par le personnel médical a permis que les renforts viennent rapidement afin de maîtriser ce détenu pour le conduire en prévention au Quartier Disciplinaire et éviter le pire. Notre collègue, particulièrement choqué, sera dirigé vers l'unité de soin puis accompagné à la gendarmerie pour déposer plainte pour violence sur agent dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions.

Le SPS exige auprès de la Direction que ce détenu reçoive une sanction à la hauteur des faits graves qu'il vient de commettre, car la sécurité des Surveillants est une priorité, ce genre d'actes ne doit surtout pas être banalisé !!

Le SPS insiste auprès de la Direction pour que ce détenu coutumier de ce genre de faits soit transféré après avoir fait l'intégralité de sa peine de Quartier Disciplinaire. Il est des plus évident que à la vue de son profil et de ses récidives sur Muret à agresser des personnels, un séjour en UDV semble le plus approprié.

Le SPS souhaite un prompt rétablissement à notre collègue et restera à ses côtés pour le soutenir dans ses démarches fin d'obtenir réparation et afin que ce détenu soit condamné judiciairement comme il se doit.

Le SPS félicite l'équipe qui est intervenue avec un grand professionnalisme pour secourir notre collègue et éviter le pire.